

Délibération n°2023-082 du 26 juillet 2023
Portant sur décision modificative – Budget annexe « Assainissement »
Annuités d'emprunt / prestation de service /répartition sur opérations
d'investissement

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 40	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 11 Absents : 7	Exprimés : 44	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, GRASS, VENTENAT, GRANGE, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

Excusés : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, DUBSAY.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : David GRANGE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il apparaît nécessaire d'ajuster certains crédits sur le budget « ASSAINISSEMENT » pour :

- intégrer la variation du taux d'intérêt de l'emprunt,
- intégrer des prestations de services,
- modifier l'imputation des opérations.

Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CRÉDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	COMPTE	MONTANTS (€)	COMPTE	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	6 000,00		
Sous-traitance générale			611	20 000,00
Réseaux	61523	13 500,00		
Redevance versée aux agences de l'eau	6371	5 500,00		
Intérêts réglés à l'échéance			6611	18 142,60
Intérêts bancaires et sur opérations de finan	6616	2 000,00		
Autres charges exceptionnelles	678	2 000,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		29 000,00		38 142,60
PG : ETUDES ET DIAGNOSTIC				2 520,00
Frais d'insertion			2033 101	2 520,00
PG : RESEAU SEPARATIF		26 000,00		3 080,00
Frais d'insertion			2033 102	3 080,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	26 000,00		
PG : TRAITEMENT				18 000,00
Terrains nus			2111 104	18 000,00
PG : CREATION-EXTENSION-RESEAU				2 400,00
Frais d'insertion			2033 105	2 400,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		26 000,00		26 000,00
			64198	3 064,00
			7084	5 000,00
			7581	1 078,60
RECETTES - FONCTIONNEMENT		0,00		9 142,60

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 02 août 2023
Pour copie conforme, le 02 août 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

Le Secrétaire de séance,
David GRANGE

